Le 21 mars 2026.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame DEAT Mireille, conseillère municipale doyenne de l'assemblée.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026.

Présents : Mrs CANUTO Stéphane, BRUN Anthony, GARACHON Jérémie, PECOUL Jérôme, BOUCHET Patrick, THOR Robin,
Mmes SALLES Natacha, GUEMY Aurélie, RAYNAUD Isabelle, DEAT Mireille, PARRY Aurélie.

Excusés : Néant.

Secrétaire : Madame Aurélie GUEMY.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. **Installation du nouveau Conseil Municipal**
2. **Élection du Maire**
3. **Fixation du nombre d'Adjoints au Maire**
4. **Élection des Adjoints au Maire**
5. **Lecture de la Charte de l'Elu Local et remise d'une copie à chaque élu(e)**
6. **Information sur la représentation de la Commune de QUEUILLE à la Communauté de Communes de COMBRAILLES SIOULE ET MORGE**
7. **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 mars 2026**
8. **Mise en place des Commissions Communales ou Comités consultatifs et désignation de leurs membres**
9. **Désignation des délégués aux divers syndicats intercommunaux**
10. **Désignation du Correspondant Défense et du correspondant du SDIS 63**
11. **Désignation d'un délégué et d'un suppléant à la Mission Locale de Riom Limagne Combrailles**
12. **Proposition à COMBRAILLES SIOULE ET MORGE de délégués et suppléants pour le Syndicat de Sioule et Morge, le SBA, l'EPF Auvergne et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)**
13. **Vote des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints**
14. **Questions diverses.**

Le Conseil Municipal, ainsi réuni, a pris les décisions suivantes (par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, sauf indication contraire) :

1. Installation du nouveau conseil municipal élu le 15 mars 2026

Madame DEAT Mireille, doyenne de l'assemblée municipale, prend la présidence de la séance et installe les conseillers municipaux élus le 15 mars 2026

2. Election du Maire

Sous la présidence de Mme DEAT Mireille, il est procédé à l'élection du Maire.

Monsieur CANUTO Stéphane, unique candidat, est élu Maire à l'unanimité et prend immédiatement la présidence.

3. **Fixation du nombre d'Adjoint au Maire**

Le conseil municipal, après délibération, fixe le nombre d'adjoints au maire à 1 seul adjoint et procède immédiatement à son élection.

4. **Election d'un Adjoint au Maire**

Madame SALLES Natacha, unique candidate, est élue Adjointe au Maire à l'unanimité et prend immédiatement ses fonctions.

5. **Lecture de la Charte de l'Elu Local et remise d'une copie à chaque élu(e)**

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu Local et remet un exemplaire de celle-ci à chaque élu(e)

6. **Information sur la représentation de la Commune de QUEUILLE à la Communauté de Communes de COMBRAILLES SIOULE ET MORGE**

Le délégué titulaire est Monsieur CANUTO Stéphane, Maire ; le délégué suppléant est Madame SALLES Natacha, Adjointe au Maire

7. **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 mars 2026**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026, et demande s'il y a des observations quant à la rédaction de ce document.

8. **Mise en place des Commissions Communales et désignation de leurs membres**

* Madame RAYNAUD Isabelle, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de membre du conseil municipal siégeant à la commission de contrôle des listes électorales.

* La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) est constituée comme suit :
- délégués titulaires :
M. Anthony BRUN
M. Jérémie GARACHON
M. Jérôme PECOUL

- délégués suppléants :
Mme Natacha SALLES
Mme Aurélie PARRY
M. THOR Robin

* La Commission de l'éducation, de la culture et de la jeunesse est constituée comme suit :
- Mme GUEMY Aurélie
- Mme PARRY Aurélie
- Mme RAYNAUD Isabelle
- Mr BOUCHET Patrick

* La Commission de la communication et du numérique est constituée comme suit :
- Mme SALLES Natacha
- Mme GUEMY Aurélie
- Mme DEAT Mireille
- Mr BRUN Anthony

* La Commission de l'urbanisme est constituée comme suit :
- Mme SALLES Natacha
- Mr BOUCHET Patrick

- Mr GARACHON Jérémie
- Mr THOR Robin

* La Commission du plan communal de sauvegarde et de la sécurité en général est constituée comme suit :
- Mme SALLES Natacha
- Mme RAYNAUD Isabelle
- Mr GARACHON Jérémie
- Mr THOR Robin

* La Commission des finances et de l'administration générale est constituée comme suit :
- Mme SALLES Natacha
- Mme DEAT Mireille
- Mr BRUN Anthony
- Mr THOR Robin

* La Commission de la voirie, réseaux, travaux divers, bâtiments et cimetière est constituée comme suit :
- Mr GARACHON Jérémie
- Mr BOUCHET Patrick
- Mr PECOUL Jérôme
- Mr THOR Robin

9. Désignation des délégués aux divers syndicats intercommunaux

*** Syndicat Mixte de Sioule et Morge :**
Mme SALLES Natacha, domiciliée 1 Impasse du Coudy – Queuillette 63780 QUEUILLE, est désignée en qualité de déléguée titulaire
et Mr THOR Robin, domicilié 8 Rue du Tilleul – Montfaucon 63780 QUEUILLE, est désigné en qualité de délégué titulaire

Mme RAYNAUD Isabelle, domiciliée 3 Rue des Pâtureaux – Bouchetel 63780 QUEUILLE, est désignée en qualité de déléguée suppléante

*** Syndicat Intercommunal d'Energie de MANZAT :**

A été élu délégué titulaire au SIE de Manzat : Monsieur THOR Robin, Conseiller municipal – domicilié 8 Rue du Tilleul – Montfaucon 63780 QUEUILLE, et
A été élu délégué suppléant au SIE de Manzat : Monsieur CANUTO Stéphane, Maire – domicilié 7 Route de Puy Gilbert - Queuillette 63780 QUEUILLE.

*** SMAD des Combrailles :**

Monsieur CANUTO Stéphane est désigné délégué titulaire ;
Madame SALLES Natacha est désignée déléguée suppléante.

*** SEMERAP :**

- Monsieur THOR Robin, Conseiller municipal, domicilié 8 Rue du Tilleul – Montfaucon 63780 QUEUILLE, est désigné comme représentant aux assemblées générales des actionnaires de la SEMERAP ;

- Monsieur THOR Robin est également désigné comme représentant à l'assemblée générale spéciale ;
  Monsieur THOR Robin est aussi désigné comme représentant au comité de contrôle analogue de la SEMERAP.

10. Désignation du Correspondant Défense et du Correspondant Incendie et Secours

Monsieur BRUN Anthony, Conseiller municipal, domicilié 1 Place du Verger 63780 QUEUILLE, est désigné Correspondant Défense et Correspondant Incendie et Secours.

11. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la Mission Locale de Riom Limagne Combrailles

Madame SALLES Natacha est désignée déléguée titulaire et Madame GUEMY Aurélie est désignée déléguée suppléante.

12. Proposition à COMBRAILLES SIOULE ET MORGE de délégués et suppléants pour le Syndicat Mixte de Sioule et Morge, le Syndicat du Bois de l'Aumône, l'EPF Auvergne et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Le conseil propose :

- Syndicat de Sioule et Morge : Madame SALLES Natacha et Monsieur THOR Robin sont proposés délégués titulaires ; Madame RAYNAUD Isabelle est proposée déléguée suppléante
- Syndicat du Bois de l'Aumône : Monsieur CANUTO Stéphane est proposé délégué titulaire et Monsieur GARACHON Jérémie est proposé délégué suppléant
- EPF Auvergne : Monsieur CANUTO Stéphane est proposé délégué titulaire et Madame SALLES Natacha est proposée déléguée suppléante
- CIAS : Monsieur CANUTO Stéphane est proposé délégué titulaire et Madame RAYNAUD Isabelle est proposée comme déléguée à nommer par le Président de la Communauté de Communes de COMBRAILLES SIOULE ET MORGE

13. Vote des indemnités de fonctions du Maire et de l'Adjointe

A la demande expresse du Maire, son indemnité de fonction est inférieure au barème légal : il percevra donc une indemnité égale à 22% de la valeur de l'indice brut 1027, soit 904,31 € mensuels bruts à la date du 21 mars 2026 ;
Le montant de l'indemnité de fonction de l'Adjointe est fixé à 6% de la valeur de l'indice brut 1027, soit 246,63 € mensuels bruts au 21 mars 2026.

14. Questions diverses

A/ Une réunion de la Commission des Finances est prévue le 8 avril 2026 à 18 heures pour la préparation du budget primitif 2026

B/ Une réunion publique est prévue le 28 mars 2026 à 10 heures à la salle polyvalente afin d'informer les administrés sur le devenir de l'école publique qui connait une baisse constante d'effectif

C/ Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de l'organisation d'une randonnée par l'antenne locale de La Ligue contre le Cancer sur les chemins communaux le dimanche 29 mars 2026 à partir de 13 heures au départ de la salle polyvalente

D/ Le prochain conseil municipal est fixé au 22 avril 2026 à 18 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.

MAIRIE DE QUEUILLE (Puy-de-Dôme)

Le Maire,

Mr CANUTO Stéphane

Le Secrétaire de séance,

Mme GUEMY Aurélie

Procès-verbal approuvé en réunion du conseil municipal le 22 avril 2026.